



## Nouveau bureau du Centre de Développement du Tonnerrois.



Nouveau bureau  
du Centre de Développement du Tonnerrois :  
Elu le 18 décembre 2014

Président : Jean François LEMAITRE (CMARBY)

1<sup>er</sup> Vice-Président : Alain PEREZ (CCI Yonne)

2<sup>ème</sup> Vice-Président : Jean Pierre PORTIER (CA Yonne)

Trésorier : Alain LAPLAUD (CCI Yonne)

Trésorier adjoint : Michel YVOIS (CMARBY)

Secrétaire : Kamel FERRAG (CA Yonne)



## Lancement du Club des Entreprises



La Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » en collaboration avec le Centre de Développement du Tonnerrois, La Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne section Yonne, a organisé le lancement du Club des Entreprises, le **jeudi 22 janvier** à l'amphithéâtre du collège Abel Minard de Tonnerre.

Ce sont 64 personnes dont 42 chefs **d'entreprises et collaborateurs** qui ont participé à cette soirée.

Il en ressort une volonté et un besoin clairement exprimés de la part des chefs d'entreprises de se réunir afin de pouvoir échanger sur différentes thématiques.



la prochaine séance de travail pour la mise en place des thématiques, fréquences des rencontres, mode de fonctionnement aura lieu le **mardi 17 février 2015 à 18h30, à l'amphithéâtre du collège Abel Minard.**

Aussi inscrivez-vous par téléphone au 03.86.55.39.00. ou à [cdtonnerrois@wanadoo.fr](mailto:cdtonnerrois@wanadoo.fr)

Information sur la page Facebook du CDT et sur l'onglet « Entreprendre » [www.pays-tonnerrois.fr](http://www.pays-tonnerrois.fr)

# Réforme du statut d'Autoentrepreneur - Application de la Loi PINEL



Depuis le 1er janvier 2015, de nouvelles mesures sont en vigueur pour les entreprises ayant optées pour le régime de l'Autoentreprise.

Vous êtes en activité\* (à titre complémentaire ou principale)

\* Début d'activité entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2014

➔ Vous devez vous immatriculer avant le 19 décembre 2015 :



- Pour les activités commerciales  
=> immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), auprès de :  
**Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne**  
Centre des Formalités des Entreprises (CFE)  
26 Rue Etienne Dolet  
89000 Auxerre  
Tél : 03 86 49 40 00



- Pour les activités artisanales  
=> immatriculation au Répertoire des Métiers (RM), auprès de:  
**Chambre de Métiers et de l'Artisanat Section Yonne**  
Centre des Formalités des Entreprises (CFE)  
56-58 rue du Moulin du Président  
BP337  
89005 AUXERRE Cedex  
Tél : 03 86 42 05 89  
Mail : [accueil-s89@artisanat-bourgogne.fr](mailto:accueil-s89@artisanat-bourgogne.fr)



Vous souhaitez créer votre activité (à titre complémentaire ou principale)

Pour les activités commerciales

Immatriculation auprès du CFE de la CCI Yonne (*coordonnées ci-dessus*)

Pour les activités artisanales:

- 1) Obligation de suivre le **Stage Préalable à l'Installation (SPI) à la CMARB : 5 jours de formation, stage payant.** Inscription au 03.86.42.05.89.
- 2) Immatriculation auprès du CFE de la CMARB Section Yonne (*coordonnées ci-dessus*)

Dans tous les cas, vous devez :

- Ouvrir un compte bancaire qui sera utilisé uniquement pour votre activité professionnelle,
  - Indiquer sur vos devis /factures le numéro de votre police d'assurance professionnelle,
  - Déclarer en ligne votre chiffre d'affaires :
    - ⇒ 41 000 € pour les activités relevant du seuil de 82 200 €
    - ⇒ 16 450 € pour les activités relevant du seuil de 32 900 €
- Le non respect de cette obligation entraine un majoration de 0.2% du chiffre d'affaires déclaré par une autre voie.*
- Régler la taxe pour frais de chambre consulaire :
    - ⇒ Pour les ressortissants de la Chambre de Commerce de 0,007 à 0,044% du chiffre d'affaires selon l'activité.
    - ⇒ Pour les ressortissants de la Chambre de Métiers de 0,22 à 0,48% du chiffre d'affaires selon l'activité.
  - Régler la Cotisation Foncière des Entreprises :
    - ⇒ Sauf ceux qui débutent leur activité en 2015. Ces derniers seront redevables à compter de 2016.



Vous avez un doute, une question  
ou vous souhaitez avoir de plus amples renseignements  
contacter nous au 03.86.55.39.00 ou par mail à [cdtonnerrois@wanadoo.fr](mailto:cdtonnerrois@wanadoo.fr)

## Accessibilité pour les Établissement Recevant du Public (ERP)

### les « Agendas d'accessibilité programmée »



#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) est un document de programmation pluriannuelle, qui précise très simplement la nature et le coût des travaux nécessaires à la mise en accessibilité du commerce, du cabinet ou de l'établissement.

Il engage le gestionnaire de l'établissement qui le signe à réaliser les travaux dans un délai de 1 à 3 ans maximum.

Le dépôt de l'Agenda d'accessibilité programmée est obligatoire. Il devra se faire en Mairie ou en Préfecture avant le 27 septembre 2015.

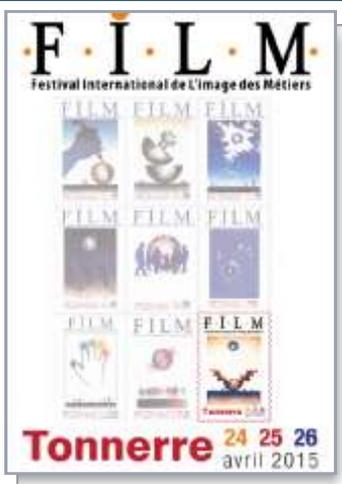
Il suspend – *sur la durée de l'agenda* – le risque pénal prévu par la loi du 11 février 2005.

Retrouvez sur le site [www.accessibilite.gouv.fr](http://www.accessibilite.gouv.fr)

- un outil d'autodiagnostic destiné aux commerçants de proximité,
- des renseignements pratiques pour chaque situation, y compris en cas de difficultés financières importantes,
- des fiches pratiques pour chaque catégorie d'Établissement Recevant du Public.

## Festival International de L'image des Métiers

les 24, 25 et 26 avril 2015



Le FILM se déroulera les 24, 25 et 26 avril prochain à Tonneur. Ce festival a été fondé en 1996 par Patrice DREVET, il est présidé cette année par Bernard MENEZ.

Cet évènement a pour objectif de mettre en valeur les métiers et la formation, **l'artisanat et l'artisanat d'art.**

Le festival se compose de 4 parties distinctes :

- La promotion des meilleurs courts métrages consacrés à tous les métiers,
- Le rendez-vous de l'éducation et de la formation professionnelle,
- Des stands d'artisans et artisans d'art qui viendront exposer et réaliser des démonstrations au public.
- Des stands de produits du terroirs et du vignoble Tonnerrois et Bourguignon.

L'organisation du festival recherche des artisans pour exposer mais surtout pour réaliser des démonstrations en publics. Pour cela vous disposerez d'un stand de 3mx 3m couvert (*hors pluie*), avec prise électrique, durant les 3 jours (*une participation de 100€ pour les 3 jours est demandée*). L'entrée des espaces de démonstrations seront gratuits pour les visiteurs.

Retrouvez le formulaire de participation, la plaquette de présentation et toutes les informations utiles sur le site internet : <http://www.festival-film.fr> ou sur la page : Festival FILM / Tonneur 

Pour tous renseignements et ou inscription, contacter Mme Corinne CHATELAIN DREVET à [contact@festival-film.fr](mailto:contact@festival-film.fr). **Inscription jusqu'au 31 mars 2015.**

## Permanences

**Pour contacter le SASTI ( Services d'Action Sociale des Travailleurs Indépendant):**

Contacteur 03.86.52.47.90



**Pour contacter et prendre RDV avec le RSI**

au sujet de vos cotisations : 3698

au sujet de vos prestations et services : 3648



Depuis le 1er septembre 2014, les particuliers souhaitant bénéficier d'aides financières pour des travaux d'économie d'énergie dans un logement ancien (éco-prêt à taux 0 - éco-PTZ) doivent avoir recours à un professionnel labellisé RGE.

Depuis le 1er janvier 2015, le bénéfice du crédit d'impôt développement durable (CIDD) est également conditionné à la réalisation des travaux par des entreprises ou des artisans certifiés RGE.

Pour être reconnu RGE, le professionnel du bâtiment doit remplir plusieurs conditions :

- employer un responsable technique formé RGE,
- faire appel à des sous-traitants certifiés RGE,
- réaliser au minimum 2 chantiers tous les 2 ans dans l'activité labellisée RGE.

La CAPEB Yonne propose différentes formations, ouvertes aux artisans, salariés et aux conjoints, afin de pouvoir certifier votre entreprise à la norme RGE (= Reconnu Garant de l'Environnement).

Contacts à la CAPEB Yonne, Aline Blondel 03.86.46.33.43 ou Agnès Cumont 03.86.46.33.46

### Réunion « Après midi de la création » et « Apprentissage » 2015

« Réunions apprentissage 2015 »  
de 14h à 16h

Sémaphore, 2 avenue de la gare  
89700 Tonnerre

Renseignements et inscriptions au 03.86.55.39.00.  
ou par mail à cdtonnerrois@wanadoo.fr

Mercredi 18 mars  
Mercredi 8 avril  
Mercredi 13 mai  
Mercredi 3 juin

« Les après-midi de la création »  
de 14h à 16h

Sémaphore, 2 avenue de la gare  
89700 Tonnerre

Renseignements et inscriptions au 03.86.55.39.00.  
ou par mail à cdtonnerrois@wanadoo.fr

Vendredi 6 mars	Vendredi 4 septembre
Vendredi 3 avril	Vendredi 2 octobre
Jeudi 7 mai	Vendredi 6 novembre
Vendredi 5 juin	Vendredi 4 décembre
Vendredi 3 juillet	

### Calendrier 2015 des « Midis de l'infos »



Le Centre de Développement du Tonnerrois vous propose des ateliers gratuits d'informations, animés par des intervenants experts, sur différentes thématiques.

Ces ateliers initiés depuis 2 ans, sont créés dans le but de vous donner des réponses concrètes à vos interrogations.

Pour participer à une de nos réunions, merci de renvoyer ce coupon réponse

au C.D.T. – 1<sup>er</sup> étage - 2 avenue de la Gare – 89700 Tonnerre  
03.86.55.39.00 OU 03.86.55.11.38 ou cdtonnerrois@wanadoo.fr

Entreprise : .....

Adresse complète : .....

Tél. : ..... Email : .....

Réunions thématiques prévues	Dates	Nombre de participants
« Bien être au travail : un enjeu pour la performance de mon entreprise »	Jeudi 26 février de 12h15 à 13h30	
« <b>Les mesures pour l'emploi</b> »	Vendredi 27 mars de 12h15 à 13h30	
« Les outils pratiques pour gagner du temps sur Internet »	Jeudi 16 avril de 12h15 à 13h30	